

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

#### Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES

Mmes BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, JA N, NOEL, POUGET, VILLATOUX

# Absent(e)s:

Mme ANTONI, Mme MOUSNIER (procuration à Mme JAN), M. RASSION (procuration à M. ARTIGUES), M. JACQUET

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE

\*\*\*\*\*\*

M. le maire ouvre la séance à 19h10.

# 1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 10 2017 Adopté à l'unanimité.

Après cette approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre, M. le maire fait un point d'informations sur divers sujets :

- PLU : il indique que la commission communale s'est réunie pour discuter du bien-fondé de la poursuite des travaux ; la décision d'arrêter les travaux d'élaboration du PLU a été prise. Mme Jan interroge alors sur l'intérêt qu'il y avait de se lancer dans le PLU ? il lui est répondu que sur le papier, le PLU est très intéressant, mais que dans la réalité, les contraintes imposées par les services de l'Etat sont très importantes. JP Faucher indique que le travail effectué n'est pas perdu, et qu'il a permis d'avoir d'une très bonne connaissance et un bon diagnostic de la commune.
  - La carte communale continue donc de s'appliquer, sous couverts des différentes lois (ALUR notamment) qui viennent la limiter.
- SPA: M. le maire indique avoir reçu une nouvelle proposition de convention avec la SPA, dans laquelle est stipulée que les chats errants ne sont plus acceptés. M. le maire indique qu'il ne voit donc plus d'intérêt au partenariat avec la SPA, et précise que ce partenariat ne sera donc pas renouvelé.

#### 2. Cautionnement CoProd

M. le maire rappelle le contexte de garantie apportée par les communes aux offices publics d'habitat. La CoProd étant présente sur la commune, il est cohérent que la commune se porte caution.

Adopté à l'unanimité.

#### 3. Décision modificative budget assainissement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Décision modificative budget lotissement la valette

Il s'agit de mettre à jour les stocks initiaux et finaux (2 lots n'étant pas encore vendus). Adopté à l'unanimité.

## 5. Décision modificative budget principal.

Adopté à l'unanimité.

#### 6. Transfert de la compétence assainissement à TulleAgglo

M. le maire rappelle que la loi Notre impose aux EPCI de prendre la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce transfert est donc automatique. En revanche, si les communes ne se prononcent pas favorablement, il existe un risque que le préfet impose à TulleAgglo de prendre aussi la compétence Eau.

M. Mazeaud indique qu'il est dangereux pour la commune de perdre 40000€ d'excédent budgétaire, ainsi que de la trésorerie.

M. Bouilhac demande si on peut prendre le risque de voter contre (avec la conséquence du transfert de la compétence eau) ? M. Leyris précise que le transfert de la compétence Eau arrivera quand même.

M. Barlerin exprime son profond désaccord de voir la compétence eau passer à l'agglo au 01 01 18. Certains élus craignent qu'on aille petit à petit vers la fin des communes, et s'interrogent sur le principe de libre administration des communes.

Après un débat engagé, place au vote.

2 vote pour les statuts

11 vote contre

4 abstentions

#### 7. Création d'une ludothèque (annule et remplace 056 – 2017)

M. le maire indique que suite à de nouvelles dispositions concernant l'aide LEADER, le projet peut être subventionné à 80%. Il convient donc d'adopter une nouvelle délibération prenant en compte cette modification (nouveau plan de financement).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 8. Création d'un tarif et d'une régie ludothèque

M. le maire demande aux élus de se prononcer sur la mise en place d'un tarif annuel d'adhésion à la ludothèque. Les élus se prononçant majoritairement pour, le tarif est fixé à 5€/an/famille. Une régie ludothèque est créée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 9. Lancement du projet de rénovation de l'église

M. le maire rappelle le contexte (nécessité de faire des travaux notamment au niveau de la sacristie et de l'abside ; diagnostic et étude effectués par un architecte du patrimoine en 2015).

Il précise vouloir lancer une souscription populaire via la fondation du patrimoine. Il indique également que des sollicitations auprès d'organismes et collectivités (département...) vont être demandées. M. le maire précise qu'il s'agit de lancer le projet ; cela ne veut pas dire que les travaux seront lancés en 2018).

Adopté à l'unanimité.

## 10. Délibération cadre avant adoption du budget principal

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de pouvoir payer les investissements nouveaux début 2018, avant le vote du budget. Adopté à l'unanimité.

# 11. Vote des loyers

Les loyers du bureau de l'assistante sociale, de la guinguette, du bar de l'élot et du logement audessus de la perception sont réactualisés suivant l'indice de référence du 3eme trimestre.

Adopté à l'unanimité

#### 12. Pêche

M. le maire félicite les agents communaux pour le travail effectué lors de la grande pêche du lac de Bournazel ; Il indique que l'étang sera refermé au plus tard le 15 janvier.

Il est proposé d'interdire la pêche en 2018 sur le lac de Bournazel;

Une modification est apportée aux tarifs : 8€ pour le permis journalier dans le cas où il est acheté sur place.

Adopté à l'unanimité.

# 13. Démission de Mme la 3eme adjointe

M. le maire indique avoir reçu la démission de Mme Courbier, 3<sup>ème</sup> adjointe. Il propose d'acter cette démission, et de ne pas renouveler le poste d'adjoint. Adopté à l'unanimité.

## 14. Représentant au CA du collège

Suite à la démission de Mme Courbier, M. le maire indique qu'il convient de désigner un représentant au CA du collège.

M. Mazeaud propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses : M. Mazeaud fait un point sur l'instance de gérontologie et les orientations budgétaires et d'organisation de cette dernière pour 2018.

La séance est levée à 21h.